

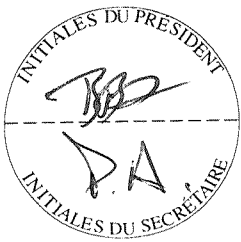


**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :
 - 3.1. SÉANCE ORDINAIRE 20 MARS 2025
 - 3.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE 28 MARS 2025
4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS
5. CORRESPONDANCE
6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SELON L'ARTICLE 10.2 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
 - 6.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
7. TRÉSORERIE
 - 7.1. Comptes à payer de la période
8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 8.1. Renouvellement des assurances générales 2025-2026
 - 8.2. Règlement numéro 2025-009-05 sur la gestion contractuelle
 - 8.3. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de l'audit financier pour l'année 2024
9. VARIA
10. PÉRIODE DE QUESTIONS
11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE 19 JUIN 2025
ET LEVÉE DE LA SÉANCE



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Jeudi, le 17 avril 2025

Séance ordinaire

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-
Montagnes Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

Présents: Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kevin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

Étaient également présents : Monsieur Pierre Baril, conseiller de la ville de Brownsburg-Chatham et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la RIADM.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1-04-25

Il est
Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kevin Maurice

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2025

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

2-04-25

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Bernard Bigras-Denis
et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mars 2025.

- Adopté à l'unanimité

3.2. SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 MARS 2025

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à
chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la
dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux
dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et
villes*;

3-04-25

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le
procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 mars 2025.

- Adopté à l'unanimité

4. PÉRIODE D'INFORMATION ET DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.

5. CORRESPONDANCE

- Le président fait part de la principale correspondance reçue et
envoyée.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

6.1. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

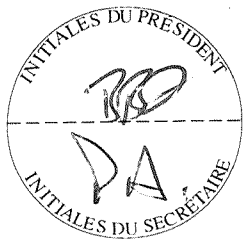
- Concernant le suivi des contrats octroyés par la RIADM, il n'y
a aucune nouvelle information à divulguer.

7. TRÉSORERIE

7.1. Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-03-
2025 au 17-04-2025, déposée par le président;

4-04-25



No de résolution
ou annotation

Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Il est
Proposé par monsieur Stephen Matthews
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 21-03-2025 au 17-04-2025, et ce, pour un montant de 297 450.59\$.

8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1. Renouvellement des assurances générales 2025-2026

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes («RIADM») de procéder au renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2025 au 5 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT que la RIADM adhère au fonds d'assurance des municipalités du Québec (FQM);

CONSIDÉRANT que la proposition reçue le 27 avril 2023 prévoit une période de couverture jusqu'à cinq ans, mais que les renouvellements annuels seront soumis ultérieurement à la RIADM;

En conséquence, il est :

5-04-25

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la RIADM accepte la proposition d'assurance du Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour le renouvellement de ses assurances générales pour la période du 5 mai 2025 au 5 mai 2026, et ce, pour une prime de soixante-douze mille huit cent quarante-quatre dollars (72 844\$) taxes non incluses.

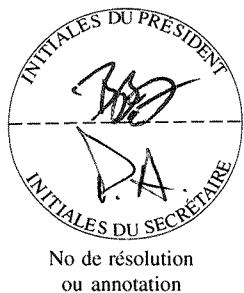
- Adopté à l'unanimité

8.2 Règlement numéro 2025-009-05 sur la gestion contractuelle

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (la « RIADM ») tenue le 20 mars 2025, Monsieur Kévin Maurice a présenté un avis de motion et Monsieur Stephen Matthews a déposé le projet de règlement sur la gestion contractuelle, numéro 2025-009-05, visant à remplacer le règlement ayant le numéro 21-009-04.

CONSIDÉRANT qu'en date du 21 mars 2025, un avis public a été affiché sur le site internet de la RIADM.

CONSIDÉRANT que les exigences prévues par la Loi sur les cités et villes ont été satisfaites.



**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intermunicipale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

En conséquence, il est :

6-04-25

Proposé par Monsieur Kévin Maurice
Appuyé par Monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE le règlement sur la gestion contractuelle, numéro 2025-009-05 (le « Règlement »), soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE le président, Monsieur Bernard Bigras-Denis et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Pierre Arseneault, soient par la présente mandatés à accomplir pour et au nom de la RIADM toutes les formalités nécessaires à l'entrée en vigueur du Règlement.

- Adopté à l'unanimité

8.2. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de l'audit financier pour l'année 2024

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a mandaté la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des résultats des états financiers se terminant le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que des travaux additionnels n'étaient pas prévus au contrat attribué le 19 septembre 2024;

En conséquence, il est :

7-04-25

Proposé par monsieur Denis Lavigne
Appuyé par monsieur Kévin Maurice
Et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes approuve les honoraires professionnels additionnels de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour des travaux de l'audit financier pour l'année 2024, pour un montant de 10 200\$ taxes en sus.

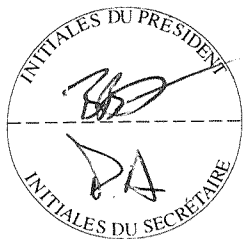
- Adopté à l'unanimité

9. VARIA

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la RIADM.



No de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations
de la Régie Intercommunale
Argenteuil - Deux- Montagnes**

11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE

8-04-25

Il est
Proposé par monsieur Kévin Maurice
Appuyé par monsieur Stephen Matthews
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 19 juin 2025
à 18 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au
380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est
levée.

- Adopté à l'unanimité

Bernard Bigras-Denis
Président

Pierre Arseneault
Directeur général
et secrétaire-trésorier